

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier le 14 août 2023 à 19 h 30 à la salle du conseil, située au 204, rue Principale à Saint-Urbain-Premier, conformément aux dispositions du Code municipal et des règlements municipaux et arrêtés ministériels applicables.

Sont présent, madame la conseillère Lyne Perras et messieurs les conseillers Antoine Quirion Couture, Sylvain Mallette et Jean-Denis Paré, sous la présidence de monsieur le maire Lucien Thibault.

Sont absent, messieurs les conseillers Joël Beaudoin et Francis Ranger.

Est présente madame Caroline Landry, adjointe à la direction générale. Elle agit à titre de secrétaire d'assemblée.

## **1. Ouverture de la séance**

Monsieur le maire Lucien Thibault constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19 h 33.

23-08-113

## **2. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbaux
  - .1 Séance ordinaire du 10 juillet 2023
  - .2 Séance extraordinaire du 31 juillet 2023
4. Première période de questions du public
5. Adoptions des dépenses du mois de juillet 2023
6. Dépôt des états financiers vérifiés 2022
7. Nouvelle plateforme du service 911 – Bell Canada
8. Aréna de Sainte-Martine – Nouvelle entente
9. Avis de motion et premier projet de règlement d'emprunt numéro 460-22 décrétant une dépense et un emprunt de 4 500 000 \$ pour les demandes admissibles faites en vertu du « Programme de mise aux normes des installations septiques de la municipalité de Saint-Urbain-Premier »
10. Rapport des élus
11. Rapport du directeur général
12. Varia
13. Deuxième période de questions du public
14. Levée de l'assemblée

ADOPTÉ

### **3. Procès-verbaux**

23-08-114

#### **3.1 Séance ordinaire du 10 juillet 2023**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Denis Paré, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juillet 2023 tel que déposé.

ADOPTÉ

23-08-115

#### **3.2 Séance extraordinaire du 31 juillet 2023**

Il est proposé par madame la conseillère Lyne Perras, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'approuver le procès-verbal de cette séance extraordinaire du 31 juillet 2023 tel que déposé.

ADOPTÉ

### **4. Première période des questions du public**

23-08-116

#### **5. Adoptions des dépenses du mois de juillet 2023**

Il est proposé par monsieur le conseiller Antoine Quirion Couture, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil que la liste des comptes à payer pour le mois de juillet 2023, totalisant un montant de **130 103.04 \$**, soit adoptée et peut être ainsi payée.

ADOPTÉ

23-08-117

#### **6. Dépôt des états financiers vérifiés 2022**

Monsieur le maire, Lucien Thibault dépose les états financiers 2022 vérifiés.

- Surplus pour l'année 2022 de 81 759 \$;
- Surplus accumulé de 461 684 \$;
- Le sommaire est disponible sur le site internet de la Municipalité.

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Denis Paré, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'approuver les états financiers vérifiés 2022 tel que déposé.

ADOPTÉ

23-08-118

**7. Nouvelle plateforme du service 911 – Bell Canada**

CONSIDÉRANT QUE le service 9-1-1 de prochaine génération remplace le service 9-1-1 évolué et qu'il est fondé sur des technologies de protocole Internet (IP) et qu'il prend en charge les appels 9-1-1 natifs IP de bout en bout;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (le « CRTC ») a établi, dans la Décision de télécom CRTC 2015-531, que le système 9-1-1PG du Canada devrait appliquer la norme de la National Emergency Number Association (la « norme i3 de NENA »);

CONSIDÉRANT QUE en juin 2017, le CRTC a déposé la Politique réglementaire de télécom CRTC 2017-182, laquelle, notamment, ordonne à toutes les entreprises de services locaux titulaires (les « ESLT ») d'établir leurs réseaux 9-1-1 de prochaine génération par le truchement de fournisseurs de services de réseau 9-1-1;

CONSIDÉRANT QUE Bell exploite et gère un système 9-1-1 de prochaine génération desservant les provinces où elle est l'ESLT et agissant, sur demande de la part d'une petite entreprise de services locaux titulaire (« PESLT »), à titre de fournisseur de réseau 9-1-1PG de ladite PESLT, y compris dans le territoire où l'autorité 9-1-1 exerce ses activités;

Il est proposé par madame la conseillère Lyne Perras, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser monsieur Charles Whissell, directeur général, à signer l'entente entre la Municipalité de Saint-Urbain-Premier et Bell Canada.

ADOPTÉ

23-08-119

**8. Aréna de Sainte-Martine – Nouvelle entente**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Urbain-Premier souhaite contribuer financièrement aux coûts d'exploitation de l'immeuble appartenant à l'Organisme, situé au 4, rue des Copains à Sainte-Martine;

CONSIDÉRANT QUE l'Organisme propose, par ailleurs, de mettre à la disposition des Municipalités, pour le bénéfice de la population, les espaces sportifs du CRSC, sous réserve des modalités prévues à la présente entente;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Urbain-Premier souhaite que ses citoyens bénéficient desdits espaces sportifs;

Il est proposé par monsieur le conseiller Antoine Quirion Couture, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser messieurs Lucien Thibault, maire et Charles Whissell, directeur général, à signer l'entente entre la Municipalité de Saint-Urbain-Premier et la Municipalité de Sainte-Martine.

ADOPTÉ

23-08-120

**9. Avis de motion et premier projet de règlement d'emprunt numéro 460-22 décrétant une dépense et un emprunt de 4 500 000 \$ pour les demandes admissibles faites en vertu du « Programme de mise aux normes des installations septiques de la municipalité de Saint-Urbain-Premier »**

Monsieur le conseiller Sylvain Mallette donne un avis de motion et propose l'adoption du premier projet de règlement d'emprunt numéro 460-22 décrétant une dépense et un emprunt de 4 500 000 \$ pour les demandes admissibles faites en vertu du « Programme de mise aux normes des installations septiques de la municipalité de Saint-Urbain-Premier »

ADOPTÉ

**10. Rapport des élus**

**11. Rapport du directeur général**

REPORTÉ

**12. Varia**

Présentation du projet éolien

**13. Deuxième période de questions du public**

**14. Levée de la séance**

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 20 h 11.

---

Lucien Thibault,  
Maire

---

Caroline Landry,  
Agente administrative